

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1897)
Heft: 3

Artikel: L'Ecole professionnelle et ménagère des jeunes filles : (sujet introduit par M. Rosier)
Autor: Rosier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-238356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3° L'Ecole professionnelle et ménagère des jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier).

M. *Rosier* rappelle à la suite de quelles circonstances fut proposé ce nouvel organe de notre enseignement public. Les statistiques publiées à l'occasion de l'Exposition nationale sur l'activité de la femme à Genève firent ressortir avec évidence les lacunes existant dans notre organisation scolaire en ce qui concerne la jeune fille. On fut frappé du nombre considérable de femmes qui, à côté des soins qu'elles devaient vouer à leur intérieur, sont obligées de remplir un emploi ou d'assumer la direction d'un commerce ou d'une petite industrie. Une forte proportion de nos jeunes filles, appelées plus tard à encourir des responsabilités plus ou moins grandes, ne reçoivent pas l'instruction qui permet d'affronter la lutte avec plus de succès. Elles ne peuvent pas, en particulier, parcourir le cycle complet de l'Ecole secondaire, dont les études, à côté du temps qu'elles exigent, n'ont pas pour but de préparer, d'une façon spéciale, pour les carrières pratiques.

D'autre part l'apprentissage chez le patron est le plus souvent insuffisant. L'apprentie fait rarement un apprentissage méthodique de sa profession ; elle se confine presque toujours dans une branche spéciale. Elle n'a que des connaissances brisées, sans unité, qui la laisseront sans ressources en temps de chômage. De plus, de sérieux inconvénients résultent du fait que la jeune apprentie se trouve en contact avec des adultes qui ont parfois une influence fâcheuse sur son éducation morale. Dans les écoles d'apprentissage la jeune fille se prépare à sa profession dans de bien meilleures conditions.

Par la création de l'Ecole professionnelle et ménagère, on a voulu faire pour la jeune fille ce qui existe depuis longtemps déjà pour les jeunes gens et lui faciliter l'accès des nombreuses carrières dans lesquelles ses qualités particulières lui permettent de réussir.

Nous favoriserons en même temps la création d'industries nouvelles dans notre pays, qui est depuis trop longtemps tributaire de l'étranger pour des ouvrages de l'industrie féminine que nous pourrions fort bien exécuter chez nous.

L'école ménagère reçoit les jeunes filles de 13 à 15 ans. Sur 30 heures de leçons par semaine, 16 sont consacrées à l'ensei-

gnement pratique, c'est-à-dire à la couture, à la broderie, à la cuisine, au blanchissage, au repassage, etc. L'enseignement général n'est pas négligé. Les 14 heures qui restent sont remplies par des leçons d'arithmétique, de sciences naturelles, de géographie, destinées à compléter les notions acquises à l'école primaire. L'étude de l'allemand a été reconnue nécessaire. Quant à l'histoire, elle est laissée de côté.

C'est sur cette école que s'établira plus tard une école d'apprentissage que le législateur n'a pas voulu créer avant d'avoir des indications suffisantes.

L'école est gratuite ; elle n'est pas obligatoire ; elle ne fait pas de différence entre nationaux et étrangers, car si les statistiques démontrent un envahissement de plus en plus marqué de l'élément étranger dans notre petit pays, il est bon d'assimiler ces nouveaux venus par une éducation identique à la nôtre. Quant au corps enseignant, il sera composé surtout de dames et dépendra du dicastère, d'importance toujours grandissante, de l'enseignement professionnel.

M. Rosier nous donne encore d'intéressants détails. C'est ainsi que les cours de comptabilité seront basés sur les achats réels faits par l'Ecole. Les cours de cuisine auront lieu de 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi. A 9 h., les élèves iront aux emplettes ; elles mettront leurs fourneaux en train à 10 h. Les élèves qui ne seront pas « de cuisine » seront libres de 11 h. à 2 h., temps pendant lequel elles pourront être fort utiles à la maison. L'horaire n'est du reste pas aisé à établir dès à présent ; il ne pourra être précisé que lorsqu'on connaîtra le nombre des élèves.

Nul doute que nous ne voyons affluer un nombre considérable d'élèves vers la nouvelle création, qui comble une lacune de notre enseignement public et répond aux besoins immédiats d'une fraction importante de notre population.

(Vifs applaudissements.)

M. le Président adresse de chaleureux remerciements à M. Rosier qui, grâce à sa connaissance parfaite du sujet et à son talent de charmant causeur, nous a fait un exposé aussi instructif qu'agréable à suivre.

M^{lle} *Métral* donne lecture du travail suivant :

L'école ménagère et professionnelle doit être essentiellement l'école où se donnent aux jeunes filles les notions nécessaires à la conduite et à la bonne direction d'un ménage ; où on leur met entre les mains les moyens propres à réaliser cette direction. Et, pour celles qui se vouent plus spécialement à un métier, c'est à l'école qu'elles feront l'apprentissage sérieux de la profession choisie. Mais, tout en laissant la plus large part aux cours pratiques, aux travaux manuels, à l'économie domestique, on doit poursuivre d'une façon simple et générale le développement intellectuel des élèves à l'aide de quelques notions d'histoire, d'histoire littéraire, de géographie, etc.

Ces notions littéraires, tout en formant leur jugement, les amèneront à un niveau intellectuel modeste, mais suffisant pour en faire sinon des savantes au moins plus que de simples servantes. Ce seront de parfaites ménagères en même temps que des femmes sachant parler, pouvant se mêler à une conversation sérieuse et capables de guider les études de leurs enfants. Ces notions développeront chez la plupart des jeunes filles le goût de lectures sérieuses et saines, les instruisant encore, lectures qu'elles seront à même d'apprécier et de préférer à celles de romans sensationnels livrant leur cœur et leur imagination à maintes chimères dangereuses.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'il ne faut pas craindre à « l'Ecole ménagère » de mêler la poésie de l'étude à la prose du ménage : élever le niveau intellectuel, c'est élever le niveau moral, sauvegarde du bonheur domestique.

Programme d'études très brièvement présenté tel que je le comprends pour cette école :

I. Langue maternelle. — Etude du vocabulaire. — Règles de grammaire et de syntaxe les plus usuelles ; quelques exceptions et cas particuliers parmi les plus connus. — Dictées orthographiques. — Compositions. — Style épistolaire. — Lecture.

I bis. Notions d'histoire littéraire : par là, je n'entends pas un cours complet et spécial, analogue à celui fait dans nos écoles secondaires, mais un aperçu, au moyen de lectures choisies, de la vie et des œuvres des poètes et des prosateurs les plus célèbres.

La leçon de lecture, pour laquelle on emploierait par exemple un manuel d'histoire littéraire simple et intéressant, et la leçon de composition se prêteraient à cet enseignement.

II. Histoire : 1 heure par semaine. Enseignement oral et succinct mettant les élèves au courant de faits qu'il n'est guère permis d'ignorer. Ainsi, pour citer au hasard : Les grandes invasions barbares. — La féodalité. — L'islamisme et son développement. — La Réforme. — Le règne de Louis XIV. Les faits principaux de la Révolution française et du règne de Napoléon I^{er}. — La guerre de sécession, etc., etc.

Je laisse de côté les faits de l'Histoire suisse, déjà connus par les leçons données dans les deux années supérieures de l'école primaire.

De courts résumés faits par les élèves et revus par la maîtresse aideraient à fixer ces récits dans la mémoire.

III. Géographie physique et commerciale. — Etude des principaux phénomènes terrestres : éruptions volcaniques; tremblements de terre; formation des glaciers; période glaciaire de la Suisse; courants marins, etc.

Géographie commerciale : produits végétaux et animaux; lieux de production. Industrie et commerce. (Ce cours serait un complément du cours d'économie domestique.)

IV. Arithmétique. — Revision de l'étude du système décimal. — Problèmes d'intérêt. — Escompte. — Billets, lettres de change. — Placement de fonds; actions; rentes; hypothèques. — Comptabilité : livre de ménage; livre de caisse; recettes et dépenses; inventaires. Dans l'année supérieure : comptabilité commerciale.

V. Economie domestique : cours dont la matière est laissée à l'initiative et à l'expérience de la maîtresse. Cours non seulement théorique mais surtout pratique qui trouvera son application dans les cours de cuisine, de savonnage, de repassage, où les élèves appliqueront l'enseignement donné.

A cet effet, il serait à désirer que l'entretien des salles d'études fût confié aux élèves : les balayages, nettoyages de vitres, vernis, boiseries; la propreté et l'ordre général leur incomberaient à tour de rôle. De même, au moins une fois par semaine, dans les bâtiments où se trouvent des cuisines scolaires, quelques élèves, sous la direction de la personne chargée du cours, prépareraient et cuiraient les viandes et les

légumes, feraient le service des tables, laveraient la vaisselle, les ustensiles, etc. Ces leçons, pratiques par excellence, initieraient mieux que toutes les théories à la tenue d'une maison.

V bis. Savonnage. Repassage : la théorie de ces cours est comprise dans le cours précédent. Les élèves apportent leur linge, le lavent, l'essorent, puis le repassent, après l'avoir raccommodé à la leçon de couture. — Préparation d'une lessive.

Au cours d'économie domestique s'adjoindront des notions d'**hygiène**. Et, si possible, quelques données, parmi les plus simples, de **droit civil et commercial** mettant la femme à même de connaître, de sauvegarder et de défendre ses droits et ses intérêts.

VI. Couture et coupe : cours organisés sur le mode de ceux existant déjà dans les écoles complémentaires et spéciales en insistant sur ce point : dans le II^{me} semestre scolaire, les élèves répareront et confectionneront elles-mêmes quelques-uns de leurs vêtements.

VII. Dessin : Cet enseignement sera en relations directes avec les travaux manuels : la perspective cavalière et la perspective normale seront remplacées par le dessin d'ornementation, de broderies, de travaux féminins, utiles à la mère de famille et surtout aux jeunes filles se destinant aux modes. (Les dessins de patrons se rattachent au cours de coupe.)

VIII. Langue allemande : étudiée en vue de permettre aux élèves de soutenir une conversation et de tenir une correspondance en allemand.

Je ne vois pas l'utilité de l'enseignement de l'histoire naturelle qui ne serait qu'une répétition des leçons données d'une façon suivie et complète dans les 6 années d'école primaire.

Répartition des cours — La maîtresse chargée de la surveillance de la classe enseignerait : la langue maternelle, la langue allemande, l'histoire littéraire, l'histoire, l'économie domestique et la géographie.

Maitresses spéciales : couture et coupe ; savonnage ; repassage ; cuisine.

Professeurs : arithmétique et dessin.

Telles sont les quelques considérations que je tenais à présenter. Il y aurait sans doute encore beaucoup à dire : chant,

gymnastique ; courses scolaires, visites de musées, achats chez les fournisseurs et au marché, etc. etc. ; mais je n'ai pas la prétention d'épuiser le sujet et je termine ici ce rapide aperçu en remerciant mes collègues de leur bienveillante attention. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M^{lle} Métral pour son consciencieux et intéressant travail.

Une discussion assez nourrie s'engage ensuite entre M^{lle} Métral, M. Rosier et M. Bieler, au sujet de l'enseignement du français. M^{lle} Métral désire un cours de littérature française, tandis que M. Rosier ne voudrait pas que l'on en fit une étude spéciale, mais purement occasionnelle.

M. Bieler dit que lorsqu'on est en compagnie d'une dame, on ne peut pourtant pas toujours parler cuisine, cristal de soude et prix des denrées alimentaires ; quelques brins de littérature apportent à la conversation de la variété et de l'attrait.

La question est enfin tranchée de la manière suivante :

Le livre de lecture devra renfermer un choix des morceaux des meilleurs auteurs des principales époques de la littérature française.

Cette manière de voir rallie l'unanimité des suffrages.

M. Groscurin propose que l'histoire nationale, bannie du programme, rentre incidemment dans l'enseignement sous forme de récits historiques, de biographies étudiées dans les leçons de français. (*Adopté.*)

Diverses observations sont encore faites sur l'enseignement du droit, et celui du dessin. M. Rosier rappelle qu'il y aura un cours de droit usuel en 2^e année avec étude des prescriptions principales du Code des obligations.

4^o Organisation des écoles primaires de la Ville ; temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.

Les arguments en faveur de l'augmentation de la période de temps passée par les élèves sous la direction d'un même maître, sont ceux que nous avons entendus dans la dernière

séance. Une expérience est désirable et ne présente pas de difficultés de réalisation. M. *Schöndelmayer* déclare pour ce qui le concernè, qu'il a fait cette expérience et qu'il en a été satisfait.

L'Assemblée émet le vœu *que le champ des études primaires soit réparti en 3 cycles, de manière que les élèves puissent rester 2 ans sous la direction du même maître.*

5° Propositions individuelles.

Une proposition de M. Bieler, tendant à ce que la dictée d'examen des écoles primaires ne se fasse pas l'après-midi est chaudement appuyée. Cette petite modification serait la bienvenue dans nos écoles.

Aucune autre proposition ne se faisant jour, la séance est levée à 4 h. $\frac{1}{2}$.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 16 Septembre 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1° Communications du Comité.
- 2° Présentation de formules grammaticales, par M. Sené.
- 3° Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. $\frac{1}{2}$.*